

Présents : Robert Mébarki, Arnaud Priou, André Crétot, Daniel Alloul, François Cotard, Christophe Heyman, Aurélie Paineau, Pascal Bertrand, Hugue Leconte, Christiane Demeillat, Josianne Teissonniere, Yannick Varengot

Invitée : Martine Besson Talabot

La réunion commence à 19h00, Robert Mébarki président de la CRA donne les directives pour la nomination des JA1 qui jouent le samedi et qui officient le vendredi sous la responsabilité de chaque CDA.

- Tous les CDA doivent utiliser la même convocation en précisant bien toutes les informations, surtout ne pas oublier le N° de club.
- Cette convocation est à renvoyer à Robert pour la prise en charge de la prestation pour l'indemnisation de cette prestation par la ligue.
- Chaque CDA devra compléter un fichier que Robert va nous envoyer.

Un Fichier a été envoyé à chaque CDA avec les prestations effectuées par chaque JA1. Les JA1 en rouge sont ceux qui n'ont pas effectué de prestation.

- Il appartient à chaque CDA de dire si ce JA a officié pour son département.
- Tous les JA1 qui n'ont pas fait de prestation sur une durée de 3 ans seront mis en inactivités. A noter qu'à partir de la saison 2018 / 2019, SPID permettra de classifier les arbitres en inactif 1 ans, 2 ans et 3 ans.
- Un JA1 en activité doit faire une journée de formation continue au minimum tous les 3 ans. Il est quand même souhaitable de le faire tous les ans car les règlements évoluent chaque saison. Pour la saison écoulée, 60 formations d'AR et de JA1 continues ont été réalisées par le 77, 78, 91, 92, 94.
- Afin d'élargir le nombre de départements et de participants, le questionnaire de formation continue sera envoyer sous forme PowerPoint au formateurs de chaque département (il comporte 10 questions AR sur fond vert et 10 question JA1 sur fond saumon).
- Les prestations d'arbitrage des AN en PRO A et PRO B seront comptabilisées pour leur club.

Infos divers

- Obligation d'avoir des AR pour les équipes qui évoluent en N1 et N2.
- 4 féminines peuvent composer une équipe masculine en National.
- Les AR stagiaires sont acceptés sur les feuilles de rencontre en National et Régional.
- Concernant le Critérium Fédéral, il va y avoir un remaniement des zones surtout pour la N2.
- Le certificat médical est valable 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2016. Si un joueur présente sa licence avec la mention « sans pratique sportive », il doit présenter obligatoirement un certificat médical de moins d'un an.
- Il est conseillé de partager intranet aux différents arbitres, le lien : <http://www.fft.com/site/extranet/arbitres>
- GIRPE, la version officielle pour la FD est la 6.2, toutefois il est conseillé d'utiliser la version 6.2.2 qui corrige certains petits bugs.
- GIRPE, la règle de composition d'équipe (mutation, brulage, benjamin...) est à créer par chaque département.
- Il n'est plus nécessaire de faire des rapports pour les JA1 qui officient pour les équipes qui évoluent en National, **sauf** s'il y a un carton rouge ou si il y a une expulsion d'un spectateur.

- Dans le cadre de la formation continue, il est fortement préconisé par la FD et la ligue d'avoir une supervision des JA1 qui officient, au même titre que celle qui est effectuée pour les AR.
- SPID déconnecté V2 arrive en octobre 2017.
 - Concernant les forfaits des joueurs, il faut mettre les scores puis le déclarer forfait afin que cela soit bien pris en compte.
 - Il ne sera plus nécessaire de télécharger au préalable le référentiel et le fichier licence à compter de la saison 2018/19.

Homologation des salles,

Robert est référent fédéral, il travaille actuellement sur l'IDF avec Martine Besson Talabot et Christophe Heyman. Pascal Bertrand va rejoindre cette équipe et il est souhaitable d'avoir en plus une personne sur le 78 et le 95 afin de pouvoir couvrir toute l'IDF en faisant le moins de KM possible.

Organisation de la réunion amicale des arbitres du 16 septembre 2017

- ✚ 15h, initiation de GIRPE,
- ✚ Minute de silence pour nos arbitres qui nous ont quitté cette saison,
- ✚ Bilan de la CRA,
- ✚ Présentation des membres de la CRA,
- ✚ Nouveautés de règlement pour la prochaine saison,
- ✚ Bilan d'activité de chaque CDA
- ✚ Remise des médailles

Fin de la réunion à 21h30.

Secrétaire de séance
Pascal BERTRAND

Responsable CRA
Robert MEBARKI